



# LDA53

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL  
D'ANALYSES DE LA MAYENNE



## formation

Nous vous accompagnons grâce à notre offre complète de formations, d'audits et de conseils pour tous vos besoins concernant le plan de maîtrise sanitaire (PMS) et les bonnes pratiques d'hygiène (BPH) alimentaire. Nous sommes aux côtés de la restauration collective et commerciale et des artisans. Mais aussi des structures disposant d'atelier de fabrication, de service en salle et des partenaires souhaitant développer les circuits courts.

Nos missions d'expertise permettent :

- l'accompagnement des professionnels de la restauration ou de l'artisanat dans leur dossier d'agrément sanitaire ;
- la réalisation d'audits réduit ou élargi afin de contrôler l'application des bonnes pratiques d'hygiène et du plan de maîtrise sanitaire sur le site de fabrication, transformation et commercialisation des denrées alimentaires

A ce titre, une prise en charge des frais de formation professionnelle peut être demandée auprès des OPCO français. Une convention de formation est alors établie.

Nous sommes enregistrés en tant qu'organisme prestataire de formations, sous le n° 52 53 00609 53. Le LDA53 est certifié QUALIOPI (même n° de déclaration d'activité). La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : actions de formation.



## Formations

### Paramètres

Formation - 2h - Inter entreprise - Déplacement inclus - Tarif/pers - Groupe 6 pers mini - Certification QUALIOPI

Formation - 1/2j - Inter entreprise - Déplacement inclus - Tarif/pers - Groupe 6 pers mini - Certification QUALIOPI

Formation - 1/2j - Intra entreprise - Hors déplacement - Certification QUALIOPI

## Audits

### Paramètres

Audit réduit - 1h - sur site client - Hors déplacement - Rapport écrit

Audit élargi - 2h - sur site client - Hors déplacement - Rapport écrit

Mission d'expertise - 1h - Hors déplacement

*Diagnostic, accompagnement de projet, selon votre besoin, nous consulter*

## Déplacements

### Paramètres

Forfait Déplacement 53 : zone 1 <= 30 km A/R

Forfait Déplacement 53 : zone 2 entre 31 et 60 km A/R

Forfait Déplacement 53 : zone 3 > 60 km A/R